

# Droit à l'énergie pour tous !

## Agissons contre les coupures dès le 16 mars

La précarité énergétique n'en fini pas de progresser dans notre pays et nous sommes frappés de voir la faiblesse de la réaction des pouvoirs publics. Ils ont certes augmenté le nombre de bénéficiaires des tarifs sociaux mais rien **de concret pour tenter d'endiguer durablement le phénomène.**

Pourtant, depuis plusieurs années nous redoublons d'efforts pour alerter les élus et le gouvernement. Fin juillet 2013, nous avons reçu en guise de réponse, une lettre de 6 lignes du chef de cabinet du Président de la République qui nous a laissé « perplexes » :

*« Croyez bien que la question essentielle de la précarité énergétique est au cœur du plan de rénovation énergétique de l'habitat, voulu par le Chef de l'Etat, qui prévoit le recrutement de 1000 jeunes en emploi d'avenir afin d'aider les ménages les plus modestes ou en situation de précarité énergétique à bénéficier des aides prévues par ce dispositif. »*

Lorsque vous recevez un courrier aussi laconique pour une question aussi fondamentale et complexe, vous vous demandez si vous vivez dans le même monde ?

Pour INDECOSA-CGT, nous devons revenir au principe du « droit à l'énergie » pour tous avec « l'homme » comme acteur central. Comme l'écrivait Marcel Paul en 1946 « L'homme, rien que l'homme au centre de tous les combats de tous les progrès. »

La précarité énergétique, si elle n'est pas endiguée, va renforcer ce que nous appelons familièrement la « grande débrouille » avec des branchements sauvages qui peuvent engendrer des drames. De plus, le fait de ne pas chauffer correctement favorise l'humidité dans les logements. A terme, on peut voir apparaître de nombreuses pathologies telles que des bronchites chroniques, de l'asthme, etc.

**Nous revendiquons plus que jamais que le « droit à l'énergie » soit reconnu constitutionnellement et par conséquent « sanctuarisé » pour chaque ménage.**

Partant de ce principe, INDECOSA-CGT réclame l'arrêt des coupures (gaz – électricité - eau) inappropriées, durant toute l'année.

Que ce soit dans la téléphonie ou l'énergie, l'arrivée de nouveaux opérateurs dits alternatifs a souvent entraîné des coupures totalement injustifiées. Il faut savoir que dans le domaine de l'énergie ERDF et GRDF ne peuvent « s'opposer » à une demande de coupure réclamée par un fournisseur. Les coupures ne doivent être possibles que sur décisions de justice.

**Dès le 16 mars, date de la fin de la trêve hivernale, nous invitons les militants et militantes**

**à se mobiliser contre les coupures et demander au Maire de prononcer des arrêtés anti-coupures.**

Enfin, pour réussir la « transition énergétique » de manière juste et durable, il faut dégager des moyens pour la rénovation thermique des logements et obliger les propriétaires bailleurs à effectuer ces investissements.

La fixation des tarifs nationaux et régulés doit être arrêtée de manière transparente par une commission regroupant élus, organisations syndicales et associations de consommateurs. Le maintien de la péréquation tarifaire est essentiel pour garantir à chacun un prix unique du kWh n'importe où sur le territoire.

Il faut répondre par des mesures immédiates à la lutte contre la précarité énergétique pour les habitations chauffées par d'autres énergies telles que le bois, le fioul, etc.

Il faut mettre en place un pôle public de l'énergie pour lutter contre la déréglementation du secteur qui conduit à une hausse généralisée des prix.

Arnaud FAUCON  
Secrétaire National INDECOSA-CGT